(N° 21.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1840.

EXPOSÉ DES MOTIFS accompagnant un projet de loi relatif à une demande de transfert de cinq mille francs (fr. 5,000) *en faveur de l'Ordre Léopold, et à une autre de* soixante-dix-huit mille six cents francs (fr. 78,600) *en faveur des diverses commissions instituées pour l'exécution du traité de paix avec les Pays-Bas.*

MESSIEURS,

Les relations nouvelles qui se sont établies entre la Belgique et divers États, après la signature du traité du 19 avril, ont donné lieu, dès l'année dernière, à un assez grand nombre de nominations dans l'Ordre Léopold à l'étranger. Ces nominations ont rendu insuffisante la somme de dix mille francs, annuellement allouée pour cet objet. Déjà, au commencement du mois d'avril de la présente année, sur les dix mille francs alloués au Budget de 1840, il ne restait disponible qu'environ 1100 francs. Les divers achats que le Département des Affaires Étrangères a dû faire, tant pour atteindre le but dont il est parlé plus haut que pour satisfaire aux exigences consacrées par l'usage, à l'occasion d'arrangements commerciaux, réclamant une prompte régularisation, le Roi me charge de présenter, à cet effet, aux Chambres, un projet de loi portant un transfert de cinq mille francs du Budget de 1839 à celui de 1840.

Le Gouvernement doit réclamer également le transfert du Budget de 1839 à celui de 1840, d'une somme de soixante-dix-huit mille six cents francs, jugée nécessaire pour subvenir aux frais qui resteront à liquider pour l'année courante du chef des indemnités allouées aux commissaires du Gouvernement, nommés pour l'exécution du traité de paix.

Le montant de ce transfert a été fixé d'après les états de frais parvenus au Département depuis l'épuisement de la somme de cent mille francs allouée au Budget, et d'après l'évaluation des dépenses que nécessiteraient nos quatre commissions, dans la supposition qu'elles se trouvassent constamment en exercice durant les deux derniers mois de la présente année.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

LEBEAU.

PROJET DE LOI.

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Affaires Étrangères présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Une somme de *quatre-vingt-trois mille six cents francs* (83,600 francs) sera prélevée sur divers crédits restés disponibles au Budget de 1839, savoir :

Francs	576 59	sur l'article	1er,	chapitre	II (FRANCE).
—	5,700 02	—	2,	—	II (GRANDE-BRETAGNE).
—	34,156 59	—	3,	—	II (PRUSSE).
—	17,916 80	—	5,	—	II (ITALIE).
—	4,000 »	—	6,	—	II (ÉTATS-UNIS).
—	8,750 »	—	7,	—	II (BRÉSIL).
—	7,500 »	—	8,	—	II (PORTUGAL).
—	5,000 »	—	unique,	—	III, *traitements des agents politiques en inactivité, de retour de leur mission.*

Cette somme sera affectée au Budget de l'exercice courant, de la manière ci après indiquée :

5,000 francs à l'art. 6, chap. Ier *(Achat de décorations de l'Ordre de Léopold).*

78,600 francs à l'art. unique, chap. VIII *(Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas).*

Donné à Bruxelles, le 25 novembre 1840.

LÉOPOLD.

Par le Roi,

Le Ministre des Affaires Étrangères,

LEBEAU.